

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-elus/conseil-municipal/centre-de-sante/article/reorientation-du-centre-municipal>

# **réorientation du Centre Municipal de Santé**

- Nos élus
- Conseil municipal
- Centre de Santé

Date de mise en ligne : lundi 15 mai 2006

---

**Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés**

---

Monsieur le Maire,

Au dernier Conseil municipal nous nous sommes fortement opposés à la fermeture du Centre de santé. Depuis, les protestations se multiplient : un collectif d'usagers s'est créé, d'autres organisations et de nombreux châtenaisiens réagissent contre ce projet de fermeture. Il en est de même pour des professionnels de santé parmi lesquels nous n'en citerons que deux : le premier parce qu'il est symbolique pour Châtenay, c'est Corinne Vons, fille de Jean Vons et médecin à l'Hôpital Antoine Béclère, et le deuxième car c'est une référence pour tous, le professeur Axel Kahn qui nous a permis de rendre public son commentaire : « Fermer un centre de santé dans un quartier populaire, c'est un crime ».

Les arguments, que nous avons développés au dernier conseil sont repris par tous :

- le centre de santé est fréquenté par un nombre suffisant de châtenaisiens pour justifier qu'il continue à fonctionner et qu'il soit développé : plusieurs centaines de patients ont choisi leur médecin référant parmi les généralistes du centre auquel ils conduisent aussi leurs enfants
- au centre de santé les patients n'ont pas à « avancer » le coût des honoraires en attendant d'être remboursé à € les spécialités qui y sont exercées, au-delà de la médecine générale, correspondent à un besoin des habitants du quartier, dans un souci de médecine de proximité
- les médecins spécialistes qui y exercent ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires contrairement à certains médecins de ville ou de l'hôpital privé d'Antony
- les décisions de l'Etat en matière de santé ont déjà pour conséquence l'instauration d'une médecine à deux vitesses : ici le fossé se creuserait encore.

Face à cette situation, Monsieur le Maire, êtes vous décidé à maintenir ce projet dont ne veulent pas les châtenaisiens ?

Autres questions complémentaires puisque vous parlez toujours de rentabilité et mettez en avant la création d'un centre de prévention :

Quel est aujourd'hui le coût de fonctionnement du centre de santé ?

Avez-vous fait estimer le coût de l'aménagement et du fonctionnement (y compris les personnels), du centre de prévention dans un autre bâtiment ?

Et quel sera le coût de la fermeture du centre de santé, y compris les licenciements, et de la transformation des locaux de la rue Benoît Malon en une autre structure, si vous la confirmez ?

Pouvez-vous faire la lumière de façon précise sur toutes les incidences financières de telles décisions non seulement sur notre budget communal mais aussi pour l'ensemble des partenaires qui participent au financement de ces établissements ?

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, des réponses que vous apporterez, en conseil municipal à ces questions.

**Réponse de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Votre question orale fait référence à une délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2006 qui avait déjà donné lieu à un débat, au cours duquel vous vous étiez en date librement exprimés. Le vote qui avait suivi avait permis l'adoption de cette délibération par trente voix pour et neuf voix contre.

J'ai pris bonne note, ce soir, que la position des neuf membres de l'opposition n'a pas évolué depuis le dernier Conseil. Sachez que de mon côté, je ne transigerai pas sur un sujet aussi sensible que celui de la santé publique. Je vous ai déjà exposé il y a un mois et demi les nombreuses raisons qui font de ce projet un atout pour les Châtenaisiens et je suis tout à fait disposé, ce soir, à vous l'expliquer à nouveau.

Les trois premières phrases de votre question orale comportent le terme « fermer » ou « fermeture ». Il n'a- et vous le savez pertinemment -jamais été question de « fermeture » du Centre Municipal de Santé mais de « ré-orientation » de ses actions. D'ailleurs, à la fin de votre question orale, vous parlez vous-mêmes très clairement (et vous venez de le faire à plusieurs reprises) du centre « Prévention-Santé » qui sera effectivement prochainement aménagé au square Henri Sellier et qui succèdera donc au centre municipal de santé.

Caricaturer la réalité pour faire du sensationnel est une manoeuvre politicienne bien connue mais laissons là votre discours partisan pour nous concentrer sur le sujet essentiel qui nous préoccupe : l'efficacité des services rendus aux Châtenaisiens.

Le centre municipal de santé a été créé en 1936, à une époque où les offres de services en soins étaient quasi inexistantes, ainsi que les transports. Les familles à revenus modestes ne percevaient alors aucune aide pour accéder aux soins médicaux. Depuis, les gouvernements successifs ont pris de nombreuses mesures pour combler cette lacune en créant notamment la sécurité sociale, la couverture maladie universelle, l'AME (c'est-à-dire l'aide médicale d'Etat pour personnes en situation irrégulière) et la carte vitale. L'offre médicale existe à présent sur notre ville, qui s'est développée depuis 1936, et nous avons mis en oeuvre le Paladin pour desservir la cité-jardin ainsi que la création de la Voiture Bleue, qui va chercher à leur domicile ceux qui en ont besoin.

Nous sommes aujourd'hui en 2006 et il est de mon devoir en tant que Maire de cette ville, de m'assurer que les services rendus par le centre municipal de santé conservent leur pertinence 70 ans après et qu'ils correspondent aux besoins et aux attentes actuelles de la population. Les chiffres que l'on m'a communiqués sont sans appel : une chute régulière de la fréquentation du centre depuis plusieurs années et une baisse régulière des actes médicaux qui y sont délivrés. Ce déclin, au demeurant assez compréhensible, indique clairement que les patients châtenaisiens privilégient dans leur écrasante majorité les actes médicaux fournis chez les médecins établis à leur compte ou dans les hôpitaux. Il faut dire que l'offre médicale est importante : sur la seule commune de Châtenay-Malabry, sont installés 17 médecins généralistes, 15 cabinets dentaires, 13 médecins spécialistes, sept infirmières, deux laboratoires d'analyse médicale, 16 kinésithérapeutes, six pédicures podologues. Sur les 17 généralistes, seulement trois font des dépassements d'honoraires.

Au 15 mars 2006, les patients de la cité-jardin qui avaient choisi leur médecin traitant au sein du centre municipal de santé n'étaient qu'au nombre de 199 pour une population de plus de 10000 habitants. Je n'ai pas été élu Maire de cette ville pour subir mais pour agir, non pour observer la désaffectation lente et inexorable de notre Centre Municipal de Santé mais pour prendre des décisions et faire avancer les choses en faveur des Châtenaisiens, notamment les plus défavorisés.

Aussi, fort de ce constat, j'ai engagé une réflexion comportant quatre points cardinaux :

1. que les services proposés puissent à l'avenir bénéficier à une part plus importante de la population ;
2. que nos opérations s'inscrivent désormais dans une démarche volontaire et active pour aller au-devant des Châtenaisiens grâce à des actions menées sur le terrain et en direction des populations qui en ont le plus besoin ;
3. ne plus proposer aux Châtenaisiens des actes dont ils peuvent bénéficier dans d'excellentes conditions grâce au secteur privé mais privilégier au contraire les actions qui apportent une vraie valeur ajoutée en termes de santé publique et qui ne sont pas assurées en temps normal ;
4. prendre les problèmes médicaux en amont, ne plus se limiter au seul aspect curatif Une fois la maladie déclarée,

mais mettre désormais tout en oeuvre pour que nos concitoyens développent le moins de maladies possible ou, le cas échéant, faire en sorte de les détecter au plus vite.

Le futur Espace Prévention-Santé sera, pour des raisons d'ordre pratique, installé sur le square Henri Sellier au coeur de la cité-jardin, à un endroit beaucoup plus passager qu'auparavant. Cette structure d'accueil, d'information et d'orientation sur les problèmes de santé sera animée par une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin coordinateur, d'une infirmière, d'une technicienne en économie sociale et familiale et d'un responsable administratif. Le public pourra poser des questions, recevoir des conseils, rencontrer des professionnels de santé. Les activités du planning familial seront maintenues avec un accueil personnalisé et confidentiel pour bénéficier d'une information sur la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, l'interruption volontaire de grossesse. Des consultations médicales par un gynécologue seront assurées avec une orientation vers les structures spécialisées pour le suivi des grossesses ou de certains soins. Une conseillère conjugale et familiale y tiendra des permanences. Des réflexions de groupe seront organisées sur des thèmes liés à la santé comme, par exemple, les rythmes biologiques ou l'allaitement. Les personnes victimes de violences familiales seront également reçues et aidées dans cette structure.

Cela permettra d'accroître la cohérence de nos actions déjà développées par le CCAS, l'IDSU, le centre social Lamartine, les praticiens libéraux, les centres hospitaliers, la caisse primaire d'assurance maladie, la protection maternelle et infantile, la caisse d'allocations familiales, la circonscription de la vie sociale, la mission locale et l'Education Nationale, l'objectif étant de mettre en oeuvre des actions sur le terrain en se rendant auprès des différents publics qui en ont vraiment besoin.

Des démarches seront, par exemple, entreprises auprès des personnes âgées pour les informer sur le maintien à domicile, pour aborder avec elles différents thèmes comme les pathologies liées à l'âge, la prévention des chutes ou l'équilibre alimentaire. Des interventions seront organisées dans les établissements scolaires sur les problèmes liés à la sexualité, le respect de soi et d'autrui, la violence, la prévention des abus sexuels. Des ateliers seront créés pour sensibiliser les familles face à des troubles liés à l'alimentation comme l'obésité ou la malnutrition. Des actions d'accompagnement et d'insertion seront développées pour les bénéficiaires du RMI afin de favoriser la prévention et faciliter l'accès aux soins. Le médecin coordinateur sera, entre autres, l'interlocuteur des professionnels intervenant dans la structure et sera également chargé des relations avec les partenaires médicaux.

Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive mais de quelques exemples des nombreuses actions qui seront organisées par le centre prévention-santé, soit au sein de ses locaux, soit dans divers endroits de la ville au contact direct des habitants.

Comme vous ne semblez pas comprendre en quoi consiste une politique de prévention sanitaire globale efficace, ce nouveau centre permettra en résumé : d'accueillir les Châtenaisiens ayant une préoccupation de santé, de favoriser l'accès au droit et à la santé, de promouvoir les actions de prévention sur l'ensemble de la ville, de développer une éducation pour la santé et - bien évidemment- d'inscrire toutes ces démarches dans un vaste réseau partenarial.

Vous m'interrogez également sur l'incidence financière de la mise en place du centre prévention-santé. Je le répète : la réorientation des missions de ce centre n'est aucunement destinée à réaliser des économies mais à toucher un public beaucoup plus large et à satisfaire les besoins de l'ensemble de la population et en particulier les plus modestes. Pour votre information, l'aménagement des bâtiments sur le square Henri Sellier devrait coûter environ 25000 E, somme à laquelle il conviendra de retrancher les subventions que nous obtiendrons. Les indemnités de licenciements prévues s'élèvent à 78000 E. Quant au budget de fonctionnement du centre Prévention-santé, il devrait s'élever selon les prévisions à environ 183 000 Euros par an, bien que ce chiffre soit probablement soumis à des variations en fonction des actions qui seront engagées.

Voilà donc, mes chers collègues, la réponse que je pouvais vous apporter.